

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE ROCAMADOUR**

Le CONSEIL MUNICIPAL de ROCAMADOUR s'est réuni à la Mairie, le 12 février 2018, à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur Pascal JALLET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 12

Date de Convocation : 1^{er} février 2018

PRÉSENTS : M. Philippe De HOUX, M. Pascal JALLET, Mme Dominique LENFANT, M. Eric CAILLES, M. Didier BAUDET, M. Ernest ENTEMEYER, Mme GREZE Martine, Mme Catherine DELPECH, M Marc LABORIE, M. Jean François MARETS, M. Eric MASMAYOUX, M. Robert MENOT

EXCUSÉ: M. Gérard BLANC, M. Philippe LASVAUX

ABSENT : M. Christian GRENIER

POUVOIRS : de M. Gérard BLANC à M. Jean François MARETS, de M. Philippe LASVAUX à Mme Catherine DELPECH

Secrétaire de Séance : Mme Catherine DELPECH



M. le Maire ouvre la séance et demande qui est volontaire pour être secrétaire de séance.
Mme Catherine DELPECH se propose.

M. le Maire signale que M. Blanc est retenu par sa participation à un mouvement de la FDSEA contre la nouvelle carte des zones défavorisées.



1- Approbation procès verbaux réunion des 11 décembre 2017 et 22 janvier 2018

Monsieur le Maire demande aux élus si des modifications ou des observations doivent être apportées aux procès verbaux des réunions des 11 décembre 2017 et 22 janvier 2018.

Aucune observation n'étant émise, Monsieur le Maire met au vote l'approbation de ces procès verbaux.

A l'unanimité des membres présents, ils sont approuvés.

2- Convention aménagement rond point de Réveillon

Arrivée de M. De Houx à 20 h40

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention d'offre de concours en nature relative à l'embellissement du rond point de Réveillon sur la D 840 proposé par le Département.

Cette convention est à signer entre le Département, le Syndicat des Producteurs de Fromages de Rocamadour et la commune. Elle détermine :

- les conditions de participation, en nature, du syndicat AOP à l'amélioration de l'îlot central du rond point – implantation d'un pilier en pierre au centre du giratoire surmonté d'une chèvre qui broute un buisson –
- les conditions d'entretien, en nature, de l'îlot central du rond point, pris en charge par la commune
- l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental par la commune et le syndicat AOP pour la réalisation des aménagements.

Après avoir pris connaissance du projet et des termes de la convention,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord et délègue Monsieur le Maire pour la signature de la convention telle que présentée.

Arrivée de M. Menot à 20 h 50

3- Indemnités de M. le Percepteur

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires, et aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Considérant que Monsieur Pascal POIRIER est en poste à la Trésorerie de Gramat depuis le 1^{er} septembre 2017,

Après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

DECIDE:

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, à compter de septembre 2017,
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Pascal POIRIER, en poste à la trésorerie de Gramat.

Les dépenses sont inscrites au budget de la Commune aux articles 6225, 6451, et 6338.

4- Amortissement travaux réseaux AEP et Electricité – Blanat

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu d'amortir la somme de 11 574.22 € correspondant aux travaux d'extension du réseau d'eau potable, réalisés par la commune en 2016 sur le secteur de Blanat.

Il propose un amortissement sur 5 ans ce qui va donner lieu à des inscriptions budgétaires sur le BP 2018 aux articles 6811-042 et 2804 172/040 pour un montant de 4629.70 € pour 2018 et 2314.84 € jusqu'en 2021.

La somme de 2 900 € est également à amortir. Elle correspond aux travaux d'extension du réseau d'électricité, réalisés par la commune en 2016 sur le secteur de Blanat. M. le Maire propose un amortissement sur 5 ans, soit un montant de 1160 € à inscrire au BP 2018 et un montant de 580 € jusqu'en 2021 aux articles 6811 -042 et 2804 182/040.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs « pour », 0 voix « contre », 0 abstention, ces amortissements et demande que les inscriptions budgétaires soient prévues en conséquence dès le BP 2018.

5- Convention Quercy Bus 2018

Après avoir pris connaissance des conditions de mise en place d'un service de navettes pour le transport de personnes sur le site de Rocamadour et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- donne un avis favorable pour la signature de cette convention valable pour la période suivante :

- 3 week ends entre avril, mai 2018 selon planning annexé à la convention et selon les horaires annoncés.

- du 9 Juillet 2017 au 16 septembre 2018 selon le planning annexé à la convention et selon les horaires annoncés.

- mandate M. le Maire pour mettre en application ces dispositions.

Monsieur le Maire précise que Monsieur Arcoutel est venu ce jour avec son graphiste présenter sa nouvelle signalétique en accord avec les prescriptions du syndicat mixte. M. le Maire présentera son dossier au SDAP.

Il est demandé à M. le Maire de revoir M. Arcoutel pour étudier la possibilité de rajouter au planning du mois de juin le fonctionnement de la navette les week ends.

6- Modification Délégués Sivu l'Etoile

Mme Martine Gréze, Adjointe, étant en capacité de reprendre ses fonctions, Monsieur le Maire propose d'annuler la délibération du 30 juin 2017 portant sur l'élection des représentants de la commune au sein du Sivu « L'étoile » et de re-procéder à de nouvelles élections.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26/02/1998, portant création du SIVU « l'Etoile »,

Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU,

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Premier tour de scrutin : Election d'un délégué titulaire en remplacement de M. Gérard BLANC

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 0

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

Mme Martine GREZE 14 voix (quatorze)

Mme Martine GREZE ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée déléguée titulaire.

Elle siègera donc avec Mme Delpech Catherine élue le 4 avril 2014

Premier tour de scrutin : Election d'un délégué suppléant en remplacement de M. Philippe LASVAUX

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 14

A déduire : 0

Reste pour le suffrage exprimé : 14

Majorité absolue : 08

Ont obtenu :

- M. Gérard BLANC : 14 voix (quatorze)

M. Gérard BLANC, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé délégué suppléant. Il siègera avec Mme Dominique LENFANT élue le 4 avril 2014

7- Cession terrain Mas de Douze

Monsieur le Maire rappelle que M. Stephan SCHAUB, habitant le Mas de Douze, a émis le souhait d'acquérir une partie du terrain correspondant à l'emprise du chemin bordant sa maison – chemin sans issue, ne menant qu'à sa propriété.

Ce chemin appartenant aux habitants du hameau du Mas de Douze, une consultation des propriétaires riverains a eu lieu. Au terme de cette consultation un avis favorable a été donné pour la cession de 102 m² de ce chemin à M. SCHAUB.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Donne son accord pour la cession de cette partie de chemin à M. SCHAUB
- Confirme que les frais de notaire et de géomètre seront à la charge de M. SCHAUB
- Fixe le prix de vente à 12 € ttc/m².

8- Suppression poste rédacteur principal à mit temps et création poste rédacteur principal à temps complet

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention, décide :

- De supprimer le poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe, temps non complet (17h20/semaine), à compter du 15 février 2018, sous réserve de l'avis du comité technique
- De créer, le poste de Rédacteur Principal 2^{ème} classe, à temps complet (35 h / semaine), à compter du 15 février 2018,

Le Conseil Municipal, délègue Monsieur le Maire, pour pourvoir ces postes après en avoir déclaré la création auprès du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

9- Nomination d'un référent social

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté de communes CAUVALDOR a défini d'intérêt communautaire la compétence « Social Solidarité », ce qui a permis de préciser les missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

L'intervention de ce CIAS se divisera en deux volets :

- Un volet « personnes âgées » : gestion d'EHPAD, de résidences autonomie, ...
- Un volet « précarité » : gestion d'aides administratives, financières,.....

Afin de faire le lien entre le CIAS et la commune il y a lieu de nommer un référent « social » au sein de la commune. Cette personne sera le relais entre les habitants et l'organe décisionnel du CIAS, dans le cadre de l'aide au paiement d'une facture, d'une demande de bon alimentaire ou de chauffage, etc....

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Décide de nommer Mme Dominique LENFANT Référent « social » de la Commune de Rocamadour.

Il est fait remarquer que pour que ce service fonctionne bien il y a lieu de maintenir sur les communes la possibilité d'émettre des bons alimentaires directement et de se faire rembourser auprès de Cauvaldor deux fois par an par exemple. Mme Lenfant évoquera cela en réunion de commission CIAS.

10- Transfert Place des Senhals au syndicat mixte du Grand Site

Après avoir rappelé que la quasi-totalité des bâtiments historiques et une grande partie des espaces publics nécessaires à la réalisation de la boucle piétonne ont été transférées au Syndicat mixte du Grand Site, Monsieur le Maire propose de transférer la Place des Senhals située en haut du Grand Escalier et l'escalier d'accès au parvis des sanctuaires.

L'objectif étant de permettre au Syndicat Mixte de procéder aux études nécessaires avant de réaliser des travaux de réfection du réseau d'eaux pluviales depuis le parvis des sanctuaires, puis le remplacement du dallage de cette place. (Travaux prévus dans le planning du syndicat mixte vers 2022)

M. le Maire confirme qu'il convient d'adopter un procès-verbal contradictoire de mise à disposition des biens transférés tel qu'annexé.

Il ne restera alors dans le champ des transferts permis par les statuts révisés mais non encore engagés : la chapelle St Michel, l'esplanade sud des sanctuaires, la rue de la cité et ses placettes, la corniche pour sa section entre l'Hospitalet et le Château et la voie sainte.

Monsieur le Maire propose de valider le transfert de la place des Senhals et de l'escalier d'accès au parvis des sanctuaires.

Le Conseil Municipal, par 12 voix « pour »+ 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- adopte le procès-verbal de mise à disposition du syndicat mixte de la Place des SENHALS et de l'escalier d'accès au parvis des sanctuaires.
- donne délégation de signature de ce procès-verbal à Monsieur le Maire.

11- Travaux Mur Mayrinhac le Francal

Monsieur le Maire évoque les démarches entreprises par la commune pour déterminer la propriété du mur longeant le chemin communal n°1 à Mayrinhac le Francal.

Eu égard aux conclusions de l'expert en assurance de la commune, statuant sur la nécessité de faire intervenir un avocat, un accord amiable a été proposé au propriétaire du terrain.

Il est proposé au conseil municipal de valider les accords suivants :

- Prise en charge par la mairie de la reconstruction du mur en parpaing – travaux en régie
- Prise en charge par le propriétaire du terrain du parement en pierres – fourniture de la pierre et montage –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide la proposition présentée et donne son accord pour la prise en charge des frais engagés sur le programme des travaux en régie à inscrire au BP 2018.

Le coût des travaux Partie Mairie sera de 2492 €.

12- Cauvaldor expansion – lancement d'un questionnaire

M. Cailles expose les objectifs de Cauvaldor Expansion :

- promouvoir l'attractivité et l'ambition du territoire au niveau local, national et international
- accompagner toutes les entreprises dans leurs projets : création, reprise, aménagement, recrutement, financement, communication
- imaginer et mettre en place de nouveaux concepts économiques et touristiques

Afin de mieux connaître les entreprises existantes sur le territoire, 3 versions de questionnaires ont été élaborées et les élus vont devoir aller au devant des entreprises pour les remplir avec elles :

- 1 version Entreprises,
- 1 version Artisans Commerçants Professions Libérales,
- et une version pour les Exploitants agricoles.

En parallèle, un questionnaire à destination des élus a pour seul objectif de recenser toutes les opportunités que nous avons sur le territoire, sur chaque commune pour que Cauvaldor expansion ait une base de données pour être le plus réactif possible sur les demandes de potentiels investisseurs. Référencement des terrains, locaux disponibles...

Le travail demandé est conséquent car pour bien le remplir, il est nécessaire de se rendre sur le terrain, sur les sites des entreprises, artisans, pour les rencontrer, échanger sur leurs besoins, leurs problématiques, leurs projets... connaître ce qui se passe sur notre territoire.

M. Cailles estime qu'il faut environ 1 h 30 d'entretien pour répondre aux 80 // 100 questions de chaque questionnaire. Cela représente pour Rocamadour environ 200 heures de travail à faire avant le 15 juin 2018.

M. Cailles ne peut pas assumer ce travail seul sur tout le territoire de la commune. Il l'a déjà fait connaître à M. le Maire et à Cauvaldor Expansion.

Suit un débat au cours duquel il est évoqué la possibilité pour Cauvaldor Expansion de récupérer ce genre de données auprès de la CCI du Lot ou auprès de la chambre des métiers.

M. Cailles répond que cela a été fait mais le fichier est largement incomplet.

Le travail à faire permettra d'avoir une base de données fiable, sans comparaison avec celles déjà existantes.

Les élus s'interrogent sur le but de ce questionnaire et sur ce qui va pouvoir être apporté aux entreprises en suivant. Considérant que plusieurs aspects vont être évoqués à travers le questionnaire : problèmes de recrutement, recherche de financements, problèmes d'ordre juridique,...Cauvaldor expansion pourra mutualiser par exemple les services d'un conseiller juridique auprès des entreprises qui en auront besoin.

M. Cailles précise que Cauvaldor expansion a prévu des versions du questionnaire pouvant être remplies directement sur un ordinateur afin d'éviter une ressaisie des réponses par le personnel de Cauvaldor expansion et ainsi gagner du temps. Pour cela deux tablettes seront à la disposition des élus.

Des plaquettes de présentation seront également éditées afin d'expliquer les missions et les objectifs de Cauvaldor expansion et des courriers d'accompagnement seront adressés aux communes afin d'aider les élus à préparer leur entrevue avec les entreprises.

M. le Maire confirme que le travail envisagé par Cauvaldor expansion ne s'est jamais fait, qu'il n'y a pas lieu de suspecter l'utilisation des données collectées. Cependant il reconnaît que le travail à accomplir à l'échelle de la commune de Rocamadour est conséquent. Compte tenu des activités des uns et des autres et de la saison touristique qui arrive, il propose que les questionnaires soient distribués par les élus, par secteur géographique de la commune, en AVRIL, avec un courrier d'accompagnement invitant les entreprises à le remettre à la mairie ou au bureau de poste sous pli cacheté pour la confidentialité. Une permanence pourra également être mise en place par 3 ou 4 élus pour aider les personnes à remplir le questionnaire.

M. Le Maire soumettra cette organisation à Cauvaldor Expansion.

13- Enquête publique carrière Colas

Monsieur le Maire donne connaissance de l'ouverture d'une enquête publique faisant suite à la demande présentée par la SAS COLAS Sud Ouest pour le renouvellement et l'extension d'une autorisation d'exploiter la carrière aux lieux dits « Mal Pas », « Combe de la Font » et « Vignes vieilles » sur Rocamadour.

Cette enquête publique débutera le 27 février 2018 pour se terminer le 30 mars 2018. Une réunion publique se tiendra au Mille Club le 5 mars 2018, à 18 h30 et le commissaire enquêteur tiendra plusieurs permanences. La Colas informera la population par la distribution de flyers dans les boîtes aux lettres.

M. De Houx s'étonne de cette demande car il a participé à une réunion à la Préfecture au cours de laquelle il avait été annoncé la fermeture de la carrière en avril 2018 et l'obligation pour l'entreprise de remettre en état la zone par un aménagement paysager – chose qui n'a pas été faite.

Bien que les désagréments dus aux tirs de mines soient moins importants qu'à une époque – mais toujours présents - les élus s'inquiètent fortement sur les nuisances occasionnées par la circulation de véhicules lourds sur nos petites routes, problème qui se rajoute aux tirs de mines.

Autre point d'inquiétude soulevé : impact des ondes de chocs des tirs de mines par rapport au PPR de la commune.

Tous ces points seront évoqués avec le Commissaire Enquêteur qui devra remettre son rapport final à M. le Préfet qui donnera ou pas l'autorisation pour le renouvellement et l'extension de cette carrière.

Le Conseil Municipal sera invité à donner son avis par délibération avant la clôture de l'enquête.

14- Borne de recharges véhicules électriques

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de compléter la délibération adoptée le 11 décembre 2017 en précisant que la Collectivité s'engage à accorder une période de gratuité limitée à 2 heures par jour aux véhicules électriques et hybrides rechargeables identifiables, sur tous les emplacements payants de stationnement gérés directement par la Commune, destinés ou non aux IRVE, à l'exception des parkings avec franchissement d'accès contrôlé.

Cette disposition sera valable deux ans à compter de la première mise en service par la FDEL d'une IRVE sur la commune.

Au-delà des deux heures de gratuité, le barème tarifaire voté par délibération du 30 octobre 2017 s'appliquera aux véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix « pour » + 2 pouvoirs, 0 voix « contre », 0 abstention :

- Valide les termes de ce complément et délègue Monsieur le Maire pour la mise en application de ces dispositions.

15- Questions diverses

Motion de Cauvaldor pour le maintien des postes pour la prochaine rentrée scolaire 2018/2019

Monsieur le Maire donne connaissance et lecture des termes de la motion adoptée par Cauvaldor le 8 février 2018 dénonçant la fermeture de 17 postes d'enseignement dans le Lot pour la rentrée scolaire 2018/2019.

Les élus s'associent à cette position et donne leur accord pour que la motion soit transmise aux enseignantes de Rocamadour et au personnel de l'école.

Résiliation Bail SFR occupant local au sein de la Mairie :

Monsieur le Maire indique que la Société INFRACOS – titulaire du bail pour l'exploitation d'une station radioélectrique de SFR – au sein des locaux de la mairie – a fait connaître qu'elle souhaitait mettre un terme à ce bail à compter du 11 avril 2018. Les installations seront donc démontées et enlevées. Montant du bail : 5 383 € sera perçu jusqu'au 31 juillet 2018 conformément aux termes du bail.

Visite de M CLAVEL :

M. Laborie signale que M. Clavel lui a rendu visite au sujet des travaux en cours Place du Belvédère. Il souhaite qu'un trottoir soit mis en place le long de la vitrine de sa boutique en bordure de l'espace vert prévu dans les aménagements. Il doit adresser un courrier recommandé à la mairie.

Ce point sera évoqué lors de la réunion avec son architecte le 19 février 2018.

Meule bleue

Monsieur le Maire donne connaissance de l'organisation d'un rallye « la meule bleue en balade » le 26 mai 2018 avec départ de Rocamadour et arrivée à St Cirq Lapopie.

Concert de musique électronique

Monsieur le Maire donne connaissance de l'organisation d'un concert de musique électronique le 18 juin 2018 dans la vallée. C'est une chaîne de TV en ligne « le Cercle », qui valorise des sites patrimoniaux à travers des concerts de musique électronique, qui prend en charge tous les frais de mise en place des infrastructures nécessaires au déroulement du spectacle.

M. Cailles a reçu des représentants de cette société venus sur place pour des repérages de plusieurs sites : Creysse, le Château de Castelnau et Rocamadour. Pour 2018 c'est Rocamadour qui a été retenu.

Il détaille leur concept : diffuser en direct live tous les lundis soirs sur leur page facebook une performance musicale unique dans un lieu d'exception et insolite, puis le concert est mis en ligne sur « youtube »

Les élus approuvent ces deux manifestations qui feront connaître Rocamadour.

Compteurs LINKY

Monsieur MARETS indique qu'il a été interpellé par un administré qui souhaiterait connaître la position de la municipalité sur la mise en place des compteurs Linky.

Il est rappelé qu'à l'horizon 2021 cela sera une obligation de mettre en place ce nouveau compteur.

Le déploiement de ces nouvelles installations a déjà commencé sur le Lot en 2017 et se poursuit par zone jusqu'en 2021.



Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire clôt la séance à 23 heures 30.

M. Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,